

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vendredi 17 janvier 2020

Pilotage médico-économique de l'activité SSR : l'ARS Bretagne finalise son accompagnement

Par une circulaire du 9 mai 2017, une enveloppe accordée à chaque région devait permettre d'accompagner les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) dans la mise en œuvre progressive de la réforme du financement SSR. Cet accompagnement, en Bretagne, s'est effectué sous deux modalités pour un montant total de près de 570 000 euros :

- un programme de formation commun à tous les établissements autorisés en SSR (précisions sur les enjeux de la réforme du financement, formation au codage, ateliers d'échanges autour du pilotage, lecture et interprétation des tableaux OVALIDE, réflexion sur la thématique IFAQ en SSR.
- un financement individuel pour les établissements qui en ont fait la demande pour permettre de développer les compétences de gestion et, éventuellement, d'acquérir des outils informatiques nécessaires à la production de données de qualité.

De septembre 2018 à mars 2019, l'ARS Bretagne a proposé un programme régional en quatre phases

1. La réalisation d'un état des lieux régional avec une analyse de la qualité du recueil de l'information médicale et du codage par établissement.
2. L'organisation de journées d'information autour des enjeux de la réforme et de journées de formation pour professionnaliser le codage autour de trois thématiques : morbidité, dépendance et actes de rééducation.
3. Un kit de déploiement comportant des outils d'aide au codage et des supports pédagogiques.
4. La conception d'un tableau de bord individualisé regroupant des indicateurs partagés (une cinquantaine d'indicateurs représentant 4 axes d'analyse) pour documenter les établissements dans le pilotage médico-économique de leur activité SSR.

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Le dernier volet porte sur le Pilotage de l'activité SSR et dote les établissements d'un nouvel outil d'analyse

Des travaux collectifs, avec les établissements volontaires et une société spécialisée dans l'accompagnement au codage, permettent aujourd'hui de proposer un tableau de bord des principales données comparatives à suivre dans le cadre du pilotage de l'activité SSR.

L'objectif est d'enrichir les propres tableaux de bord et les outils de pilotage des établissements et, plus largement, d'améliorer la pertinence et la lisibilité de la réponse bretonne en soins de réadaptation.

Au total, une cinquantaine d'indicateurs ont été identifiés, relatifs à plusieurs axes d'analyse :

- Finance et pilotage de la DMA
- Patient et qualité de la prise en charge
- Activité PMSI et qualité de codage

Au-delà d'une aide au pilotage, ces indicateurs nourriront les dialogues de gestion et/ou revues annuelles de contrat ainsi que les reconnaissances contractuelles à venir dès lors que le nouveau modèle de financement SSR sera mis en œuvre.

Dans le cadre de la révision du PRS consécutif à la réforme des autorisations SSR, ces indicateurs alimenteront également la réflexion régionale autour de la gradation des soins : identification des activités de recours ou de proximité ainsi que des différents profils d'activité, à spécialité identique ; évaluation du service rendu en réadaptation et accompagnement de la précarité et de la dépendance.

En décembre 2019, deux fichiers de restitution de 24 de ces indicateurs ont été transmis individuellement aux établissements concernés par l'activité SSR en Bretagne : pour l'année entière 2018 et les six premiers mois 2019.

Pour chaque indicateur est précisée la valeur établissement, déclinée par autorisation ainsi que des valeurs de comparaisons qui ont été calculées à partir des bases régionales et nationales (territoire, région, France).

Il est prévu de compléter ce fichier des autres indicateurs et d'actualiser ces données deux fois par an (en 2020 : données M12 de 2019 en avril, puis données M6 2020 en octobre).

Contact Presse :

ARS Bretagne - Pôle communication

Aurélien Robert – Chargé de communication

02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr